



RAPPEL DU RÈGLEMENT DE LA CANTINE 2024/2025

Afin d'éviter le gaspillage et de limiter une trop forte augmentation des prix des repas (le prix réel d'un repas enfant est de 10.00€), le conseil municipal met en place un nouveau règlement pour la rentrée de l'année 2024.

Nous rappelons le caractère social mais facultatif de la cantine scolaire.

Le présent règlement est destiné aux parents des enfants scolarisés sur la commune de Requeil qui fréquenteront la cantine durant l'année scolaire, ainsi qu'aux adultes.

Règlement élaboré avec la participation de :

La commission de la cantine scolaire | Le personnel de la cantine scolaire | Le Conseil Municipal (délibération du 23 mai 2024)

Le présent règlement a pour but de faire respecter les points suivants :

- L'inscription (enfant et adulte) se fera à la mairie, impérativement, tous les ans, avant le 31 juillet.
- Le paiement se fait à la réception de la facture qui vous est adressée par la Trésorerie de Montval sur Loir.
- En cas d'absence, la cantinière devra être prévenue la veille par mail (cantine.scolaire.requeil@gmail.com) ou par téléphone au 02 43 46 19 26 (ne pas hésiter à laisser un message vocal). Un certificat médical pourra être demandé.

**Bien vouloir avertir impérativement du retour de l'enfant
En cas d'absence non signalée le repas sera facturé.**

Repas à thème et repas adulte :

L'inscription se fera 15 jours avant. **En cas de présence non signalée la veille, un repas de substitution sera servi.**

Nouveau tarif à compter du 1er Septembre 2024 :

Tarif enfant : 3,70 €

Tarif préférentiel à partir du 3ème enfant : 1.85 €

Tarif adulte : 4.90 €

Repas occasionnel : 4.20 €

La surveillance entre 11h45 et 13h20 est assurée par le personnel de la commune.

Pour tout sujet relatif à ce temps, **merci de vous rapprocher de la mairie.**

En cas d'indiscipline, l'enfant qui ne respecte pas les règles de vie en communauté aura un avertissement.

Si cela se reproduit, les parents seront avertis par téléphone et par courrier recommandé de la mise en œuvre de la sanction suivante :

- Exclusion temporaire de courte durée,
- Exclusion de plus longue durée ou définitive.



RAPPEL DU RÈGLEMENT DE LA CANTINE 2024/2025

Règles de vie : (Affichées dans la salle de restauration)

« Je fais de mon mieux pour passer un bon moment à table dans le respect des règles :

- Parler normalement et rester assis,
- Respecter le personnel et les copains,
- Respecter le matériel et la nourriture »

Une serviette en tissu est demandée à chaque enfant, pour chaque semaine. Celle-ci sera déposée dans un casier individuel au prénom de l'enfant.

En revanche, pour la classe de petite section, elle sera fournie par la commune.

- Le pique-nique lors des sorties scolaires sera préparé par la restauration scolaire pour les enfants déjeunant habituellement à la cantine. Pour les occasionnels, le pique-nique sera préparé par les familles.
- Le pique-nique de fin d'année scolaire, **soit le dernier jour de l'école, sera préparé par les familles.**

NB : Nous vous remercions d'informer la restauration pour tout changement au cours de l'année.

Inscription à la cantine pour l'année scolaire 2024-2025

Nombre d'enfants inscrits :

Téléphone :

En cas d'urgence :

Nom et prénom du 1^{er} enfant :

Classe :

Nom et prénom du 2^{ème} enfant :

Classe :

Nom et prénom du 3^{ème} enfant :

Classe :

Signature des parents :

